





*Pour vous inscrire au nouveau projet du CEB, il vous faut absolument envoyer un SMS sur le 59 54 59 54.*

*Si vous êtes éligible, vous devez remplir le formulaire de demande que vous pourrez télécharger du site web du CEB à l'adresse suivante: [ceb.mu](http://ceb.mu). Vous pourrez aussi obtenir une copie imprimée du formulaire de demande en vous adressant aux centres d'accueil clientèle du CEB à travers l'île.*

### L'objectif principal du projet

Ce projet, annoncé lors du discours du budget national 2018-2019, a pour but de contribuer à l'objectif national de soutenir le développement durable de l'île Maurice, tout en aidant à la protection de l'environnement.

À travers ce projet, le gouvernement compte atteindre une proportion de 35% d'énergies renouvelables dans le mix énergétique d'ici 2025. Par ailleurs, le projet permettra aux bénéficiaires de réduire leurs factures d'électricité mensuelles.

### Les modalités du projet

Les coûts d'investissement, d'exploitation et de maintenance de ce projet seront entièrement pris en charge par le CEB. Ainsi, les clients qui seront sélectionnés vont être complètement à l'abri des risques financiers et opérationnels associés au projet.

En participant à ce projet, tout client éligible bénéficiera d'une réduction mensuelle sur sa facture d'électricité. Cette réduction, sous la forme d'un crédit (rabais), sera enregistrée sur le compte d'électricité du client et apparaîtra sur sa facture d'électricité mensuelle.

Pour plus d'informations sur les modalités du projet, veuillez contacter l'un des centres d'accueil clientèle du CEB.

### Qui sont éligibles?

Tous les clients résidentiels se trouvant dans les tarifs **110, 120 et 140** ayant une consommation moyenne mensuelle ne dépassant pas 100 kWh peuvent faire une demande pour participer au projet, à condition qu'ils ne soient pas en litige et/ou qu'ils n'ont aucune dette vis-à-vis du CEB.

Pour connaître votre tarif d'électricité, veuillez consulter votre facture la plus récente ou veuillez contacter l'un des centres d'accueil clientèle du CEB.

La consommation moyenne mensuelle est calculée en se basant sur les douze dernières factures d'électricité.

Des clients du tarif 110A ou ceux qui ont déjà bénéficié d'un kit solaire du CEB ne seront pas considérés pour ce projet.

### Les avantages du projet

Les bénéfices sont multiples, dont notamment:

- Une réduction importante de la facture d'électricité sur une période de 20 ans.
- Selon les tarifs actuels, si votre facture mensuelle d'électricité ne dépasse pas Rs 433/- vous n'aurez rien à payer.
- Une couverture contre une éventuelle hausse des tarifs d'électricité.
- Zéro risque financier; il n'est donc pas nécessaire de contracter un emprunt ou d'injecter du capital propre car le coût d'investissement sera entièrement encouru par le CEB.
- Aucun souci pour l'opération et l'entretien de l'installation solaire PV car le CEB prendra en charge cette responsabilité.
- Le client ne sera pas pénalisé si l'installation subit une panne ou n'est pas opérationnelle suite à une faute au niveau du réseau électrique.
- Contribution active à la préservation et à la protection de l'environnement en utilisant moins de combustibles fossiles.

### Quelles sont les conditions à remplir?

Tous ceux qui veulent participer à ce projet doivent satisfaire les critères administratifs suivants:

- Le client doit être titulaire d'un compte d'électricité actif en son nom propre; sinon le consentement légal de la personne / entité qui est titulaire du compte d'électricité sera obligatoire;
- Le client doit être le propriétaire ou le titulaire d'un bail à long terme pour les locaux où le kit solaire PV sera installé. Si le bâtiment appartient à un tiers, une lettre de consentement dûment signée sera requise. Dans les deux cas, le titre de propriété des lieux est obligatoire;
- Les locaux où les kits solaires photovoltaïques seront installés ne doivent pas être inoccupés;
- Une superficie d'au moins 20 mètres carrés devra être fournie sur la toiture des locaux. L'espace doit être facilement accessible et non-ombragé;
- Le libre accès au toit et à l'installation est obligatoire à tout moment;
- Le client ne doit pas être en litige avec le CEB;
- Le client ne doit pas être endetté envers le CEB; et
- Le client sélectionné ou un tiers, le cas échéant, doit consentir aux termes du contrat d'installation avant l'évaluation technique de ses locaux.

En sus de ces conditions, l'installation du kit solaire se fera **uniquement à la satisfaction de tous les critères techniques** qui seront communiqués au demandeur lors de l'évaluation de ses locaux.

#### À noter :

**D'autres conditions peuvent être ajoutées si nécessaire.**

**Les demandes seront traitées sur la base du principe**

**PREMIER ARRIVÉ, PREMIER SERVI**  
**Seulement 2,500 installations sont disponibles**

#### Gagnez du temps

en téléchargeant le formulaire de demande du site web [ceb.mu](http://ceb.mu)

**Vous pourrez envoyer votre SMS à partir du 31 Mai 2019**